

AFFAIRE N° 3

VOTE de PRINCIPÉ d'une SAGE-FEMME pour la MONTAGNE - INDEMNITE

M. le MAIRE. - Il nous faut une sage-femme pour la localité de la Montagne.

Des renseignements pris auprès du Service de la Santé, il résulte qu'il y aura bientôt des sages-femmes diplômées et nous pourrons en avoir une à notre disposition.

La solde mensuelle sera de 7.140 Francs. En outre elle aura droit à une indemnité de 1.500 francs par accouchement jusqu'à concurrence de quatre par mois.

Nous n'avons pas à voter de crédit supplémentaire, celui voté pour l'année étant disponible par suite du départ de Mademoiselle MOFY, démissionnaire.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité

Approuvé
St Denis le 13/10/50.
par le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé : G. Drouot

*réserve faite de
l'indemnité de 1500 frs par
accouchement qui ne sera perçue que jusqu'au
31/12/50
Vu et soumis à l'approbation
de M. le Préfet*

*St Denis le 12/10/50
par le Secrétaire Général
le Chef de Division délégué
Signé : Gavarrin*